



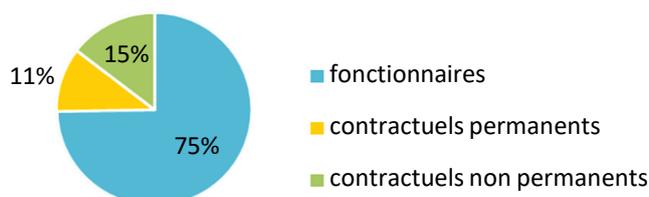
## CA VICHY COMMUNAUTE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Allier.

### Effectifs

#### ➔ 530 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- >396 fonctionnaires
- >63 contractuels permanents
- >77 contractuels non permanents



#### ➔ 26 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### ➔ Précisions emplois non permanents

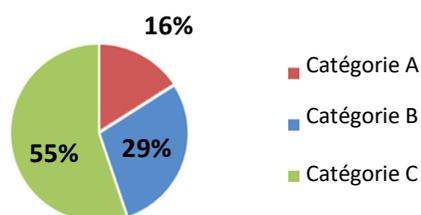
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 81 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

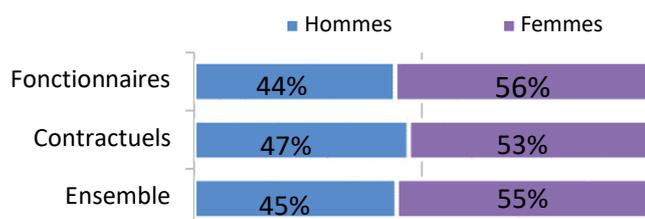
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	35%	33%	35%
Technique	37%	33%	36%
Culturelle	11%	32%	14%
Sportive	4%		4%
Médico-sociale	9%	2%	8%
Police Incendie			
Animation	4%		4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

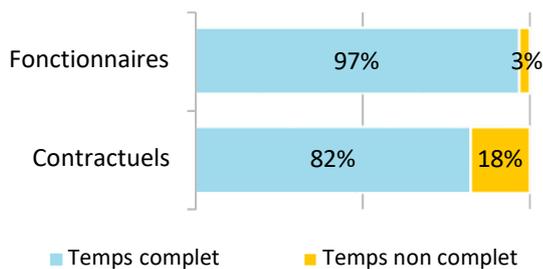


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

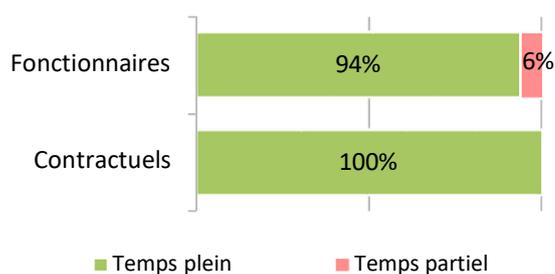
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	21%
Adjoints administratifs	18%
Rédacteurs	9%
Assistants d'enseignement artistique	8%
Attachés	7%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	20%	39%
Technique	3%	16%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

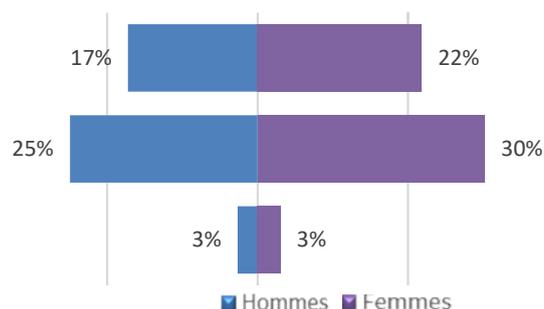
2% des hommes à temps partiel  
9% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,30	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,96	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,37</b>	<b>de 30 à 49 ans</b>
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	32,69	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

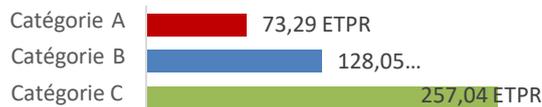
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 765,38 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

>412,16 fonctionnaires  
>46,22 contractuels permanents  
>307,00 contractuels non permanents

1 392 992 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

- > 11 agents en disponibilité
- > 9 agents mis à disposition au sein de l'établissement
- > 18 agents mis à disposition au sein d'une autre structure
- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 2 agents détachés dans une autre structure
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

### ➔ En 2021, 28 arrivées d'agents permanents et 19 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
444 agents	453 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

#### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↗	2,9%
Contractuels	↘	-3,4%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>2,0%</b>

### ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	47%
Mutation	32%
Mise en disponibilité	16%
Démission	5%

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	46%
Recrutement direct	39%
Réintégration et retour	7%
Intégration directe	4%
Voie de détachement	4%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

### ➔ 5 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 20% des nominations concernent des femmes

### ➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

Aucune nomination concerne des femmes

### ➔ 152 avancements d'échelon et 35 avancements de grade

### ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

### ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

### ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 35,5 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>60 455 178 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>21 461 436 €</b>	➔	<b>Soit 35,5 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

		<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>
Primes et indemnités versées :	2 427 499 €	<b>1 235 557 €</b>
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	117 846 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	100 135 €	
Supplément familial de traitement :	101 082 €	
Indemnité de résidence :	0 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	42 531 €	39 940 €	32 245 €	29 553 €	24 542 €	22 228 €
Technique	48 386 €	58 312 €	33 144 €	36 518 €	25 897 €	27 732 €
Culturelle	36 848 €	s	26 254 €	22 926 €	22 009 €	s
Sportive	s		29 613 €			
México-sociale	40 065 €				24 240 €	s
Police Incendie						
Animation			38 060 €		24 120 €	
<b>Toutes filières</b>	<b>42 037 €</b>	<b>43 156 €</b>	<b>30 667 €</b>	<b>28 140 €</b>	<b>25 084 €</b>	<b>28 224 €</b>

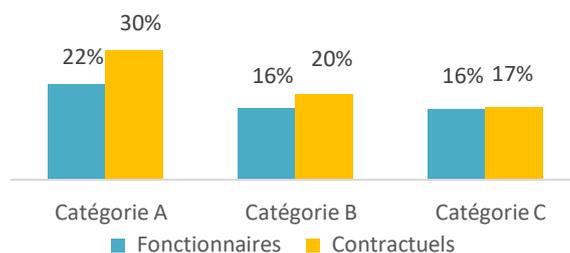
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,04 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>17,53%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>22,25%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18,04%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- Aucune information concernant la mise en place du RIFSEEP
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- 5474,3 heures supplémentaires réalisées et rémunérées (hors récupérations) en 2021
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021

## Absences

➔ En moyenne, 22,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 4 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,77%	1,09%	3,44%	1,04%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,20%	1,09%	5,56%	1,04%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,74%	1,54%	6,09%	1,11%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 8 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance pour la gestion du risque statutaire

## Accidents du travail

➔ 26 sinistres déclarés au total en 2021

- > Dont 16 accidents de services, 7 accidents du travail et 3 accidents de trajet
- > 4,9 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 20,7 jours d'absence par accident

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**22 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- Dont 3 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 79 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 1 271 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

➔ **SERVICE DE SANTE – PRÉVENTION AU TRAVAIL**  
Une équipe pluridisciplinaire mutualisée de santé-prévention

➔ **FORMATION**

163 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 14 210 €

Coût par jour de formation : 87 €

➔ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 19 905 €

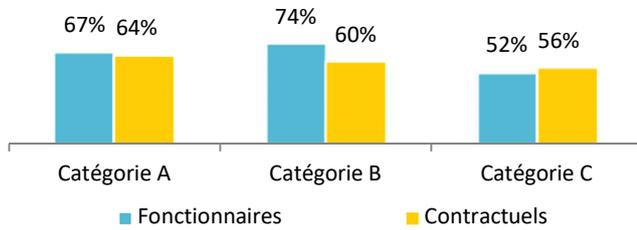
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Formation

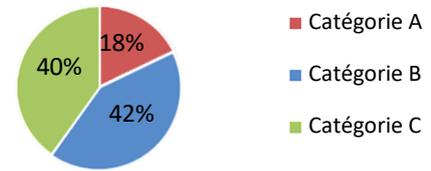
➔ En 2021, 60,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



➔ 1 211 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 212 467 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	51 %
Coût de la formation des apprentis	18 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	29 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,7 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	44%
Autres organismes	28%
Interne à la collectivité	29%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	118 125 €
Montant moyen par bénéficiaire	279 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

10 jours de grève recensés en 2021

➔ Comité Technique Territorial

7 réunions en 2021 dans la collectivité  
3 réunions du CHSCT

## — Précisions méthodologiques

### ■<sup>1</sup>Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### ■<sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ■ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2023

Version 1